

Title	Le fondement de la revendication de l'egalite chez J.-J. Rousseau
Sub Title	
Author	井上, 坦(Inoue, Akira)
Publisher	三田哲學會
Publication year	1966
Jtitle	哲學 No.48 (1966. 3) ,p.A7- A7
JaLC DOI	
Abstract	
Notes	Abstract
Genre	
URL	https://koara.lib.keio.ac.jp/xoonips/modules/xoonips/detail.php?koara_id=AN00150430-00000048-0190

慶應義塾大学学術情報リポジトリ(KOARA)に掲載されているコンテンツの著作権は、それぞれの著作者、学会または出版社/発行者に帰属し、その権利は著作権法によって保護されています。引用にあたっては、著作権法を遵守してご利用ください。

The copyrights of content available on the KeiO Associated Repository of Academic resources (KOARA) belong to the respective authors, academic societies, or publishers/issuers, and these rights are protected by the Japanese Copyright Act. When quoting the content, please follow the Japanese copyright act.

Le fondement de la revendication de l'égalité chez J.-J. Rousseau

Akira Inoue

Selon les auteurs récents, l'idée de «droit naturel» ne joue pas de rôle important dans la théorie sur les droits de l'homme de J.-J. Rousseau, si même elle y occupait une place quelconque. L'égalité de droits naturels des hommes donc n'est pas réel non plus chez lui.

Je voudrais montrer, au contraire, ce qui est suivant.

(1) Rousseau a posé le droit naturel pour fondement du droit civil qui concerne sur l'égalité parmi les hommes. Il affirme que le contrat social garantit les droits de l'égalité et de la liberté, mais ne les fonde pas.

(2) A l'en croire, toutes les règles du droit naturel découlent de deux principes antérieurs à la raison, c'est-à-dire, l'amour de soi-même et la pitié naturelle. Donc Rousseau a réfuté la notion de la loi naturelle tant qu'elle signifie la loi de la raison.

(3) Suivant lui, les hommes sont égaux parce qu'ils se ressemblent. Leur égalité consiste aussi dans une identité de situation et de destinée; elle exprime leur commune misère, leur commune faiblesse. «Les hommes ne sont naturellement ni rois, ni grands, ni riches; tous sont nés nus et pauvres, tous sujets aux misères de la vie, aux douleurs de toute espèce. Enfin, tous sont condamnés à la mort. Voilà ce qui est vraiment de l'homme.» (Émile, Liv. IV) Voilà le véritable fondement de l'égalité naturelle des droits humains.